

Les parlements et l'Accord de Paris



Renforcer la participation des parlementaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des engagements internationaux pour le climat.

Un aperçu de l'expérience mondiale récente.

RÉSUMÉ

Alors que les signaux d'alarme continuent d'indiquer qu'un changement urgent est nécessaire, cette publication, intitulée [Les parlements et l'Accord de Paris](#), met de l'avant le rôle important des parlementaires pour promouvoir des solutions à la crise climatique et pour garantir un appui politique à long terme aux accords internationaux en la matière ainsi que leur mise en œuvre au niveau national, indépendamment des cycles électoraux. [Le rapport du GIEC sur les éléments scientifiques](#) publié en août 2021, que l'ONU appelle le rapport « alerte rouge », a sonné l'alarme encore plus fort en confirmant la nature répandue et accrue des conséquences climatiques, de même que la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre rapidement et à grande échelle pour limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C.

Cette publication présente des informations générales sur l'Accord de Paris et ses différents aspects, ainsi que sur d'autres traités et accords environnementaux internationaux et multilatéraux. Elle **met ensuite de l'avant des bonnes pratiques parlementaires internationales pour l'élaboration et l'adoption d'engagements climatiques nationaux, et apporte une aide pour renforcer l'alignement entre le travail de contrôle, que ce soit au niveau législatif ou budgétaire des parlements, les engagements climatiques nationaux et les autres objectifs plus larges de l'Accord de Paris.** Ce résumé est un aperçu des recommandations et des points principaux présentés dans la publication. Il comporte également des questions d'orientation destinées aux parlementaires. Pour plus d'information, veuillez consulter la publication.



Foreign, Commonwealth
& Development Office



INTER PARES | Parliaments in Partnership
EU Global Project to Strengthen the Capacity of Parliaments



Implemented by
International IDEA



2001-2021

Importance de la participation parlementaire au développement et à l'appui des mécanismes de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris, objet central de ce rapport, est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques dont l'objectif principal est de « limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport au niveau préindustriel ». Les pays participant à l'Accord de Paris sont chargés d'élaborer, de soumettre et de mettre en œuvre diverses initiatives pour contribuer à atteindre ces objectifs, comme les [Contributions déterminées au niveau national](#) (CDN), qui sont des engagements à court terme obligatoires, les [plans nationaux d'adaptation](#) et les [stratégies à long terme](#), désignés ci-après « engagements nationaux pour le climat ». De plus, pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la [Conférence des Parties](#), l'instance de décision suprême de l'Accord de Paris, organise annuellement des rencontres permettant d'examiner les progrès réalisés et de prendre des décisions concernant des instruments juridiques et des dispositions administratives et institutionnelles.

Si les engagements internationaux sont négociés et principalement élaborés par l'exécutif, les parlements peuvent influencer les positions de négociation en amont de la ratification de ces accords et contribuer à ces engagements.

Pour participer à l'élaboration de la position de négociation et aux engagements nationaux pour le climat de leur pays, les parlementaires ou les comités correspondants peuvent demander des sessions d'information sur les questions prioritaires qui seront abordées à la conférence, sur la position de négociation de la région ou du pays et/ou sur les objectifs énoncés dans ces accords. Ils peuvent aussi participer aux consultations publiques menées par le gouvernement pour garantir que les mesures visant à traiter les questions prioritaires soient suffisamment ambitieuses, qu'elles tiennent compte des [obligations à l'égard des droits de la personne](#), qu'elles comportent une [approche intersectionnelle](#) (approche qui considère que l'expérience des inégalités systémiques est influencée par des facteurs sociaux qui s'entrecroisent, tels que le genre, les origines et la classe sociale). Enfin, ils peuvent faire partie de la délégation officielle de leur pays à la COP, ce qui peut illustrer plus clairement à quel point le travail parlementaire est nécessaire pour mettre en œuvre et contrôler ces engagements au niveau national.

Contrôler la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Les parlements ont la grande responsabilité de contrôler la branche exécutive afin d'assurer l'utilisation effective et efficace des dépenses, des lois et des programmes pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des engagements nationaux pour le climat. Des critères clés de notification ont également été établis dans l'Accord de Paris à travers son [cadre de transparence renforcé](#), ce qui peut aider les parlementaires à suivre et à contrôler les progrès. Les parlementaires peuvent demander à leur gouvernement d'assurer leur participation opportune à ces mécanismes de responsabilisation internationaux, lesquels sont essentiels pour garantir que la communauté internationale atteigne ces objectifs cruciaux. Par exemple, en 2020, les pays signataires devaient soumettre leur deuxième CDN et stratégie à long terme de développement à faibles émissions de GES, qui ont dans certains cas été retardés dû à la pandémie de COVID-19.

La plupart des parlements ont un comité parlementaire chargé de contrôler la mise en œuvre des objectifs environnementaux et climatiques de leur pays et/ou un groupe multipartite qui apporte une aide complémentaire. **Pour remplir leur rôle de promotion des engagements nationaux pour le climat, les parlementaires doivent envisager d'établir un processus pour effectuer un suivi continu de la progression. Certains mécanismes peuvent généralement être envisagés, même si les règlements sont parfois différents selon le parlement, les comités, les partis politiques ou les parlementaires :**

- ✦ **Mener des enquêtes** pour identifier des lacunes ou évaluer les incidences d'une politique, notamment en évaluant si les objectifs climatiques du gouvernement sont compatibles avec l'Accord de Paris;
- ✦ **Réaliser un examen post-législatif** pour évaluer la mise en œuvre et les répercussions de la législation environnementale;
- ✦ **Demander aux ministres ou autres fonctionnaires de fournir des informations** sur le plan d'action du gouvernement pour atteindre les objectifs climatiques;
- ✦ **Tenir des audiences publiques** pour demander plus d'informations à des fonctionnaires du gouvernement et recueillir

des contributions de spécialistes et de représentants de la société civile;

- ✘ **Demander des rapports sur la mise en œuvre des engagements nationaux pour le climat**, y compris ceux issus d'autres organismes de contrôle, comme l'institution supérieure de contrôle;
- ✘ **Faire de la sensibilisation et créer des campagnes**; et
- ✘ **Proposer une motion ou une résolution** à la chambre pour demander des informations ou pour exhorter le gouvernement à agir à l'égard des objectifs climatiques.

CONTRÔLE POLITIQUE : Questions d'orientation destinées aux parlementaires

Participation à des négociations internationales :

- Le gouvernement était-il représenté aux négociations internationales lors de la dernière COP?
- Le parlement faisait-il partie de la délégation nationale envoyée à la COP?
- Les femmes et les hommes sont-ils représentés de manière paritaire dans la délégation?
- Les peuples autochtones, les jeunes et les autres groupes traditionnellement marginalisés et/ou vulnérables face aux changements climatiques sont-ils représentés dans les délégations nationales, et leur participation est-elle significative?
- Quels mécanismes ont été négociés à la dernière COP et quelles répercussions ont-ils sur le pays?
- Quelles étaient les priorités des délégations et ont-elles été atteintes?

Objectifs nationaux :

- Le gouvernement a-t-il élaboré et présenté sa deuxième CDN, qui était attendue en 2020, dans le cadre de son engagement envers l'Accord de Paris?
- Quel a été le niveau de réalisation de la première CDN du pays?
- Le gouvernement a-t-il élaboré et présenté une stratégie à long terme, qui était attendue en 2020, dans le cadre de son engagement envers l'Accord de Paris?
- La CDN est-elle conforme aux objectifs et à la stratégie à long terme, et contribue-t-elle à les réaliser?

Processus d'élaboration des objectifs nationaux :

- Quel processus le gouvernement a-t-il suivi pour élaborer les nouvelles CDN et sa stratégie à long terme?
- Qui a été consulté dans le cadre de ce processus? Est-ce que les peuples autochtones, les jeunes, les organisations de la société civile, les communautés vulnérables, le secteur privé, les syndicats ou toutes autres parties prenantes ont été consultés?
- Quels efforts ont été déployés afin de garantir que ces objectifs soient fondés sur des données probantes et suffisamment ambitieux pour contribuer de manière effective à l'objectif de l'Accord de Paris?

Contenu des objectifs et des plans nationaux :

- La deuxième CDN est-elle plus ambitieuse que la première?
- Les objectifs d'atténuation de la deuxième CDN sont-ils proportionnels à l'impact du pays sur les émissions mondiales de GES pour une contribution équitable aux efforts internationaux?
- La CDN actuelle garantit-elle la faisabilité de la stratégie à long terme?
- Les deuxièmes CDN, communication d'adaptation ou plan national d'adaptation comportent-ils des objectifs d'adaptation adéquats pour renforcer la résilience du pays face aux risques de catastrophe?
- Si la première CDN n'a pas été entièrement réalisée, quels plans ou stratégies sont développés pour garantir que la deuxième le soit en cinq ans?
- Les engagements nationaux pour le climat tiennent-ils compte de tous les groupes de la société, en particulier les femmes, ceux traditionnellement marginalisés et ceux qui dépendent des secteurs les plus susceptibles d'être touchés par les efforts politiques correspondants?
- La législation existante visant à contribuer à ces engagements est-elle mise en œuvre de façon effective? Atteint-elle son but et a-t-elle des conséquences imprévues devant être atténuées?
- Quelles politiques gouvernementales sont actuellement en place ou doivent être modifiées pour atteindre les différents objectifs fixés?
- Le pays a-t-il un plan d'action stratégique correctement financé pour l'Action pour l'autonomisation climatique (éducation, formation, sensibilisation, participation du public, accès du public à l'information et coopération internationale) ainsi qu'un objectif correspondant?

Mécanismes de rapport :

- Le gouvernement informe-t-il le parlement de sa position de négociation en amont des COP?
- Le gouvernement informe-t-il le parlement du résultat des COP?
- Le gouvernement informe-t-il le parlement sur l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de ses engagements nationaux pour le climat?
- Les rapports de progression sont-ils rédigés conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales, comme le Cadre des Nations Unies pour le développement des statistiques de l'environnement et son Système de comptabilité économique et environnementale?
- Est-ce que l'institution supérieure de contrôle ou tout autre acteur étatique indépendant produit un rapport sur la progression nationale des CDN?
- Le gouvernement respecte-t-il le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris pour ses rapports?

Légiférer pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Les parlementaires peuvent contribuer directement à l'élaboration des engagements nationaux pour le climat et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs plus généraux de l'Accord de Paris par le biais de la proposition, de l'examen, de l'amendement et/ou de l'adoption de textes législatifs. La législation peut aider à contextualiser les engagements internationaux dans un scénario national et à harmoniser les efforts pour le climat avec d'autres priorités de développement et cadres environnementaux; encourager, sécuriser et habiliter le secteur privé, les donateurs potentiels et les investisseurs à soutenir les objectifs nationaux pour atteindre la neutralité climatique et une économie circulaire; et contribuer à tenir le gouvernement responsable et à promouvoir la transparence active.

Des cadres sur le climat peuvent être adoptés ou amendés pour rendre ces engagements nationaux juridiquement contraignants. Ils peuvent aussi établir des objectifs à plus court terme soutenant les objectifs de neutralité climatique à long terme, et comprenant des mécanismes de contrôle et d'application, comme des normes minimales de planification et de rapport, des financements adaptés pour les organismes de mise en œuvre et une obligation d'examen parlementaire après un certain temps. De plus, des efforts peuvent être déployés pour intégrer des considérations climatiques dans tous les projets de loi et pour, le cas échéant, inclure des évaluations d'impact environnemental.

Le processus suivant peut être utilisé pour planifier une étude et identifier les lacunes législatives durant l'évaluation de la capacité d'une législation à garantir la réalisation effective des engagements nationaux pour le climat :

- 1) Déterminer la portée de l'étude;
- 2) Identifier tout texte législatif pouvant avoir un effet négatif sur la réalisation de ces objectifs;
- 3) Identifier les cibles nécessitant de nouvelles lois ou de nouveaux amendements;
- 4) Définir un ordre de priorité pour ces réformes; et
- 5) Envisager de créer un calendrier de réforme législative à moyen et longs termes pour faciliter l'élaboration et l'adoption de lois pertinentes.

Garantir une action climatique inclusive à travers la législation

Pour réaliser les objectifs à long terme, il est essentiel que la législation soutienne la mise en œuvre de l'[Action pour l'autonomisation climatique \(ACE\)](#), qui promeut l'engagement envers une action climatique inclusive à travers l'éducation, la formation et l'accès du public à l'information pour lui permettre de participer à la gouvernance climatique. L'ACE est fondée sur le [principe 10 de la Déclaration de Rio](#), qui appelle à la participation du public et au droit à l'information; principes ultérieurement énoncés dans l'importante [Convention d'Aarhus](#) et plus récemment dans l'[Accord d'Escazú](#), avec une référence spécifique à l'Amérique latine et aux Caraïbes. La transition vers une société plus conscientisée et durable du point de vue environnemental doit être basée sur la justice climatique et chercher à renforcer équitablement la résilience communautaire, assurer une transition juste et ne laisser personne pour compte, tel que prévu dans l'[Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable](#).

Les parlements peuvent soutenir ces initiatives de différentes façons. Voici quelques exemples :

- ✦ Adopter ou renforcer la loi nationale sur l'accès à l'information, comme la [Loi-type interaméricaine 2.0 sur l'accès à l'information publique](#) et la législation relative à l'éducation, au renforcement des compétences ou à la formation en matière d'environnement;
- ✦ Adopter une législation imposant des consultations publiques lors de l'élaboration des plans pour le climat et demander aux gouvernements d'adopter des stratégies et des plans de travail nationaux pluriannuels pour l'ACE afin d'agir comme des partenaires de production de plans de travail nationaux pour l'ACE, par exemple en communiquant en permanence au public des informations sur le travail législatif relatif aux questions climatiques;

- ✦ Créer des espaces pour la participation du public à l'élaboration de la législation sur le climat;
- ✦ Assurer un accès transparent et équitable à la prise de décision;
- ✦ Demander aux gouvernements de préconiser un accord ambitieux dans un nouveau cadre pluriannuel sur l'ACE.

LÉGISLATION : Questions d'orientation destinées aux parlementaires

Cohérence

- Existe-t-il des textes législatifs reconnaissant la CDN, la stratégie à long terme pour le climat et le plan national d'adaptation les plus récents du pays, assurant ainsi la cohérence des lois avec ces instruments?
- Existe-t-il des textes législatifs reconnaissant l'importance de la gouvernance climatique en identifiant les responsabilités des différents organismes nationaux et infranationaux comme les régions, les provinces et les territoires et en assurant que tout le pays travaille toujours de façon unie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris? Comprennent-ils les responsabilités en matière de conformité et d'application?
- Existe-t-il des textes législatifs reconnaissant l'importance de la prise de décision fondée sur des données probantes, garantissant ainsi que l'action nationale pour le climat tienne compte des conseils et des rapports d'organismes scientifiques, comme les rapports du [GIEC](#)?
- Existe-t-il des textes législatifs visant à garantir que le gouvernement suive les directives du [paquet climat de Katowice](#) qui appuient la mise en œuvre de l'Accord de Paris?
- Les changements climatiques sont-ils inclus dans toutes les lois et les politiques pour garantir leur compatibilité avec les objectifs climatiques du pays? Des évaluations d'impact sont-elles réalisées pour toutes les nouvelles initiatives proposées? Sont-elles validées par un tiers si l'on considère qu'elles affecteront fortement la capacité à atteindre les objectifs climatiques?
- Une évaluation de la législation et des politiques actuelles sur le climat a-t-elle été réalisée pour garantir leur compatibilité avec la loi sur le changement climatique, la CDN du pays, l'Agenda 2030 et les autres accords multilatéraux concernés?

Objectifs d'atténuation

- Existe-t-il des textes législatifs fixant des objectifs ambitieux et juridiquement contraignants à long terme pour la réduction des GES compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris?
- Existe-t-il des textes législatifs prévoyant des budgets carbone, soit le total cumulé d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) autorisées durant une période de temps pour ne pas dépasser un certain seuil de température? Limitent-ils les émissions dans tout le pays et tous les secteurs?
- Existe-t-il des textes législatifs limitant le nombre de compensations qu'un pays peut utiliser pour réduire ses émissions et encourageant ainsi la réduction des émissions nationales?
- Existe-t-il des textes législatifs tenant compte des émissions extracôtières et visant à les réduire?
- Une évaluation de la législation nationale et locale actuelle sur des sujets liés à l'atténuation (ex. : loi sur l'énergie) a-t-elle été réalisée pour identifier son lien et sa compatibilité avec la législation actuelle sur les changements climatiques?

- Les objectifs d'atténuation et de neutralité figurant dans la législation couvrent-ils tous les secteurs et les GES, comme l'aviation et le secteur maritime?
- Les objectifs d'atténuation et de neutralité figurant dans la législation établissent-ils clairement le rôle de la technologie d'extraction du dioxyde de carbone dans leur réalisation?

Objectifs d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe

- Existe-t-il des textes législatifs reconnaissant et prévoyant l'évaluation des projections relatives aux répercussions du climat sur le public et de la façon dont ces dernières seront traitées, en accordant une attention toute particulière aux communautés traditionnellement marginalisées?
- Existe-t-il des textes législatifs promouvant la création ou la mise à jour de plans d'adaptation climatique nationaux et sous-régionaux, et établissant la nécessité de créer ou d'améliorer régulièrement les plans de gestion des risques de catastrophe ainsi que d'évaluer les risques et la vulnérabilité des communautés aux catastrophes naturelles?
- Est-ce qu'une évaluation de la législation nationale et locale actuelle sur la réduction des risques de catastrophe a été réalisée, comme demandé dans le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe](#), pour identifier son lien et sa compatibilité avec la législation actuelle sur les changements climatiques?
- Les plans de réduction des risques de catastrophe tiennent-ils compte à l'ensemble des risques systémiques, y compris les risques naturels, les maladies zoonotiques et les risques biologiques, tels que définis dans le Cadre de Sendai?
- La législation relative au code du bâtiment et/ou au zonage a-t-elle été actualisée pour inclure des mesures d'adaptation et répondre aux évaluations des risques climatiques et des catastrophes?

Transparence et responsabilisation

- Existe-t-il des textes législatifs comportant des directives de suivi et d'évaluation spécifiques et conformes au [cadre de transparence renforcé](#) de l'Accord de Paris, ainsi que des dispositions d'exécution?
- La législation principale sur le climat comprend-elle des objectifs spécifiques pouvant être mesurés durant l'examen post-législatif pour contribuer à évaluer son succès?
- Existe-t-il des textes législatifs exigeant que des rapports sur les avancées du pays pour atteindre ses objectifs à court et long termes pour le climat soient déposés auprès du parlement? Comprennent-ils des points de contrôle quinquennaux coïncidant avec l'actualisation de la CDN et le bilan mondial de l'Accord de Paris?
- Existe-t-il des textes législatifs créant un comité consultatif ou un organisme tiers composé de différentes parties prenantes, dont, entre autres, la communauté scientifique, le secteur universitaire et la société civile, et chargé de contrôler la progression?
- Existe-t-il des textes législatifs prévoyant le développement d'une plateforme ou l'adaptation d'une plateforme existante pour présenter l'information et promouvoir la transparence concernant les avancées du gouvernement en termes de climat? Garantissent-ils que le public ait le droit d'accéder à l'information et qu'il soit capable de suivre les progrès du gouvernement?
- La législation sur le climat comprend-t-elle une obligation de publier et de diffuser une aide accessible expliquant comment elle sera mise en œuvre pour garantir que les parties prenantes comprennent ce qui est requis et prévu, en accordant une attention particulière aux individus qui seront les plus touchés?

- Existe-t-il une loi sur l'accès à l'information couvrant le ministère et les services chargés de l'action pour le climat? Est-elle conforme aux normes internationales établies dans la [Loi-type interaméricaine 2.0 sur l'accès à l'information publique](#)?

Participation du public et action climatique inclusive

- La législation sur le climat comporte-t-elle des dispositions visant à atténuer toute incidence négative que les politiques sur le climat pourraient avoir sur les populations vulnérables?
- La législation sur le climat garantit-elle la répartition équitable des bénéfices de l'action climatique? Contribue-t-elle à améliorer la sécurité sociale et à réduire les inégalités associées à des facteurs comme les origines, le sexe, la classe sociale, la religion, l'ethnie, l'invalidité, l'âge, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique pertinente?
- La législation sur le climat prévoit-elle des mécanismes pour soutenir le [Plan d'action Genre](#), en garantissant que les politiques soient adaptées au genre grâce à l'imposition d'une analyse de genre des programmes et des initiatives et en améliorant la disponibilité des données désagrégées par genre?
- Existe-t-il des textes législatifs imposant la participation du public à l'élaboration des politiques et des programmes sur le climat?
- La législation sur le climat inclut-elle des mesures visant à faciliter une stratégie pour une transition juste pour les personnes travaillant dans les industries vulnérables ou émettant beaucoup de carbone? Une consultation avec les législatures régionales est-elle nécessaire pour faire en sorte que la législation correspondante au niveau régional reflète leur contexte spécifique?
- Existe-t-il des textes législatifs soutenant l'éducation, la formation et la sensibilisation sur le climat et les stratégies d'atténuation et d'adaptation?

Financement de l'action climatique

- Existe-t-il des textes législatifs créant un fonds climatique national pour collecter et gérer les financements publics, privés et ceux des donateurs pour les efforts d'atténuation et d'adaptation?
- Les dispositions et la législation sur le climat assurent-elles une certaine prévisibilité aux investisseurs?
- Existe-t-il des lacunes législatives (ex. : transparence ou responsabilisation) pour remplir les critères d'accès aux fonds multilatéraux pour l'action climatique?

Analyser et contrôler le budget pour l'Accord de Paris

Respecter l'Accord de Paris nécessitera une aide financière pour mettre en œuvre les engagements nationaux pour le climat.

Les parlements jouent un rôle central dans l'affectation des ressources publiques pour l'action climatique.

D'ailleurs, c'est pourquoi les consultations prébudgétaires sont essentielles pour assurer l'alignement avec les politiques et les programmes nécessaires pour respecter les engagements du pays en matière de climat.

Les institutions budgétaires indépendantes (IBI), également connues sous le nom de bureaux parlementaires du budget ou de bureaux du budget du Congrès, sont des organismes publics pouvant servir dans ces efforts de contrôle car ils peuvent fournir des contributions et des analyses non partisans facilitant l'examen des propositions de budget par le parlement.

Les méthodologies de budgétisation peuvent faciliter cet examen car elles permettent aux pays d'évaluer le pourcentage du PIB dépensé dans la lutte contre les changements climatiques, les sources de ces dépenses et l'architecture institutionnelle associée. Par exemple, l'analyse du point de vue du genre peut aider à identifier les différents besoins, intérêts et réalités de différents groupes de femmes et d'hommes en fonction de leur sexe, ainsi qu'à révéler comment les revenus et les dépenses du gouvernement appuient le respect d'engagements internationaux pris dans des domaines prioritaires, comme la réduction des inégalités.

En outre, les comités parlementaires de l'environnement, du changement climatique et des finances doivent établir des systèmes pour suivre les flux financiers hors-budget, les fonds destinés à la lutte contre le changement climatique, comme les investissements privés dans les technologies vertes, et les fonds multilatéraux (comme le Fonds vert pour le climat) qui ne sont pas directement affectés par les budgets de l'État. Ils auront alors un aperçu plus précis de leurs flux financiers et seront capables de mesurer l'efficacité des dépenses hors-budget. Cela favorisera également l'appropriation nationale et l'intégration aux systèmes budgétaires nationaux.

Promouvoir l'alignement entre les incitatifs fiscaux et les engagements nationaux pour le climat, comme l'intégration des considérations climatiques dans les plans de relance économique post-COVID-19

Les parlements doivent envisager d'effectuer des réformes adéquates, comme éliminer les avantages fiscaux dans les secteurs néfastes pour l'environnement, car elles peuvent influencer le secteur privé et les comportements des consommateurs. Cela peut également contribuer à une hausse des investissements dans la recherche et au développement de technologies vertes, ce qui peut être fondamental pour respecter les engagements nationaux pour le climat. Toutefois, ces réformes doivent adopter une approche systémique car plusieurs segments de la population dépendent actuellement des systèmes énergétiques fondés sur les combustibles fossiles.

De plus, la reprise suite à la crise sociale et économique entraînée par la pandémie de COVID-19 présente plusieurs opportunités de rebâtir en mieux et de soutenir une reprise verte, surtout à la lumière de l'urgence climatique et des cobénéfices potentiels d'une reprise verte pour la santé de la population, les opportunités économiques et la réduction des inégalités. Malgré cette réalité, de nombreux gouvernements ont affecté des fonds pour la reprise suite à la pandémie de COVID-19 à des secteurs très consommateurs de combustibles fossiles. Néanmoins, il est important de tenir compte des initiatives de relance sociale et économique intégrant des investissements verts, en reconnaissant que la croissance économique et la protection de l'environnement ne sont pas incompatibles. Des recommandations supplémentaires sont disponibles dans le [Guide pour soutenir une reprise économique verte suite à la COVID-19](#) de ParlAmericas.

Demander au gouvernement de respecter les engagements internationaux de financement climatique

Enfin, **reconnaissant le principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives**, et en vertu de l'[article 9 de l'Accord de Paris](#), les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars US par an

pour aider financièrement les pays en développement à atteindre leurs objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. Ils n'ont toutefois pas atteint cette cible. Pour remédier à cette disparité et honorer cet engagement, **les parlementaires des pays développés peuvent demander à leur gouvernement de mobiliser une contribution appropriée, y compris un financement suffisant pour l'adaptation**, qui est nécessaire pour soutenir cet objectif financier et la réalisation des cibles mondiales de l'Accord. Il convient aussi de préciser que la plupart des financements actuels sont destinés aux efforts d'atténuation et non à ceux d'adaptation, ce qui désavantage les petits États insulaires en développement, particulièrement vulnérables aux risques naturels. La lutte contre les changements climatiques exige un équilibre entre la mise en œuvre d'efforts pour atténuer les conséquences climatiques négatives par le biais de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'action face aux répercussions actuelles et prévues.

LE BUDGET : Questions d'orientation destinées aux parlementaires

Processus budgétaire

- Le processus budgétaire national est-il ouvert et transparent, permettant ainsi aux parlementaires et au public d'avoir accès aux informations utiles pour analyser la proposition de budget du gouvernement et son exécution? (Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Trousse d'outils de ParlAmericas sur l'ouverture budgétaire](#))
- Le parlement dirige-t-il les consultations ou les débats prébudgétaires abordant la question du climat ou y participe-t-il?
- Le parlement a-t-il un bureau parlementaire du budget ou un appui technique en la matière pour faciliter l'étude des propositions de budget liées au climat?
- Le gouvernement réalise-t-il un suivi des dépenses « hors-budget » pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques comme celles effectuées par le biais d'instruments multilatéraux, tels que le [FEM](#) et le [FVC](#), et d'instruments privés afin que le parlement dispose d'une vue d'ensemble des investissements et des écarts?

Analyse du budget et d'autres propositions financières

- Le gouvernement applique-t-il une approche de budgétisation sensible au climat comme l'[examen des dépenses publiques et du cadre institutionnel pour le climat](#) (CPEIR) ou les recommandations de l'OCDE dans le [cadre budgétaire vert](#)?
- Les programmes ou subventions aux secteurs non durables comportent-ils des conditions attrayantes pour favoriser une transition verte? Ces conditions sont-elles publiques (non limitées par la confidentialité commerciale), permettant ainsi d'évaluer leur compatibilité avec les engagements pour le climat?
- Comment peut-on comparer les dépenses proposées pour l'action climatique par rapport à celles des années précédentes?
- Quels montants sont respectivement affectés aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques?
- Les dépenses proposées sont-elles conformes aux politiques et aux programmes figurant dans le plan pour mettre en œuvre la CDN du pays?
- La proposition comporte-t-elle une analyse comparative entre les sexes? Cette analyse couvre-t-elle les initiatives liées au climat?

- Soutient-elle la création d'emplois verts, comme des programmes de formation facilitant une transition juste pour les personnes travaillant dans des secteurs non durables?
- La proposition améliore-t-elle la protection et la sécurité sociale, et traite-t-elle les inégalités pouvant découler d'une transition vers une économie verte?
- Répond-t-elle aux besoins de la population, y compris les segments les plus vulnérables face aux catastrophes et autres chocs systémiques?
- La proposition tient-elle compte des risques qu'impliquent les changements climatiques pour l'économie et la population nationale? Comprend-t-elle des dispositions pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques liés aux catastrophes d'origine climatique?
- La proposition de politique budgétaire est-elle conforme aux objectifs de réduction des émissions du pays? Autrement dit, prévoit-elle des investissements, des subventions ou d'autres avantages fiscaux pour les secteurs néfastes pour l'environnement et, le cas échéant, ces aides sont-elles associées à des conditions?
- La proposition de politique budgétaire crée-t-elle des incitatifs pour l'investissement privé dans les technologies et les secteurs verts?
- Dans les pays en développement, le budget comprend-t-il des politiques et/ou des investissements publics pour faciliter l'investissement privé dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques?
- Les réponses de relance économique à la suite de la pandémie de COVID-19 comprennent-elles des investissements qui stimulent l'économie tout en soutenant les objectifs climatiques?

Étude des rapports d'audit

- Quels sont les résultats de l'audit de l'institution supérieure de contrôle (comme le vérificateur général ou la cour de vérification, selon le système politique du pays)? Des signaux d'alerte ont-ils été lancés concernant les répercussions des changements climatiques et de la durabilité environnementale?
- Les informations sont-elles transmises dans les meilleurs délais?
- Les dépenses prévues dans le budget pour l'action climatique ont-elles été effectuées à ces fins?
- Les programmes visant à soutenir les politiques sur le climat ont-ils été efficaces?
- Ont-ils eu des conséquences imprévues?

Canada 

La création de cette ressource a été possible grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada

Publié en novembre 2021.